

Consultations publiques de la CMM pour le développement du Grand Montréal

## Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire pour la protection du corridor vert Châteauguay-Léry

**(Châteauguay, le 14 octobre 2011)** - La région du Grand Montréal accueillera plus d'un demi-million de personnes au cours des 20 prochaines années. Cette situation soulève de nombreuses questions : où cette population sera-t-elle localisée? Comment les habitants de la région se déplaceront-ils pour leurs différentes activités? Quelles seront les infrastructures nécessaires pour accueillir cette croissance? Comment allons-nous assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels?

Le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au printemps dernier, vise à déterminer le type de développement que la population du Grand Montréal souhaite avoir sur son territoire. Ainsi, le projet du PMAD propose diverses orientations, objectifs et critères pour répondre à ces questionnements. Le plan final sera adopté en décembre prochain. D'ici là, des consultations publiques auront lieu afin d'améliorer et d'enrichir le contenu des propositions présentées.

C'est donc dans le cadre des consultations publiques de la CMM qu'Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire et le présentera en assemblée publique le mercredi 19 octobre prochain, à 14 h 15, au Musée ferroviaire canadien Exporail à Saint-Constant. Également, soutenu par plus de 12 000 citoyens qui ont signé une pétition en faveur de la protection du corridor vert Châteauguay-Léry, le groupe S.O.S. Forêt Fernand-Seguin présentera un mémoire à 19 h au même endroit. Le public est invité à assister à ces audiences.

### **Priorité au corridor vert Châteauguay-Léry**

Héritage Saint-Bernard tient à appuyer tous les efforts qui vont dans le sens de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des milieux naturels à l'échelle du Grand Montréal. Cependant, les objectifs visés par la Communauté métropolitaine de Montréal s'avèrent nettement en deçà des besoins impératifs qui doivent être pris en compte et inscrits dans le PMAD.

Le mémoire d'Héritage Saint-Bernard repose sur quelques recommandations prioritaires. La principale d'entre elles est que le PMAD tienne compte de la protection du corridor vert Châteauguay-Léry comme partie essentielle de la ceinture verte du Grand Montréal. Ce corridor vert doit être protégé et mis en valeur tant pour préserver sa haute valeur écologique que pour la mise à profit de son potentiel récréotouristique.

Dans les recommandations subséquentes, en plus de conseiller d'augmenter de façon significative le budget du Fonds vert de la CMM visant à faire l'acquisition de terrains boisés, Héritage Saint-Bernard propose entre autres d'assurer un soutien financier aux municipalités protégeant à perpétuité de grands territoires naturels. Dans le cas qui nous intéresse, cette proposition permettrait aux municipalités comme Léry et Châteauguay d'avoir des ressources financières pour ainsi procéder à la protection de territoires pour les générations futures.

En conclusion de son mémoire, compte tenu de la rareté croissante des milieux naturels, Héritage Saint-Bernard juge que la planification du développement à l'échelle métropolitaine et municipale devrait en tout temps considérer sérieusement les espaces naturels qui sont le poumon des villes et des régions. Un milieu naturel rasé faisant place à un développement domiciliaire disparaît pour toujours et cause des dommages irréparables tant à l'environnement qu'à la santé publique. Les écosystèmes qui y évoluent apportent de nombreux services à la collectivité. Ils purifient l'eau et l'air. Ils coupent le vent. Ils créent des microclimats plus cléments. Ils maintiennent le sol en place, évitant ainsi des problèmes d'érosion. Les milieux naturels représentent des bouées de sauvetage en plein contexte de changements climatiques, car ils permettent de capter le carbone et les gaz à effet de serre. Finalement, ils sont une source de plaisir, de détente, d'activités physiques et de ressourcement pour les citoyens.

Fondé en 1987, Héritage Saint-Bernard, est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés notamment par la Fondation de la faune du Québec tant à Châteauguay qu'à Léry. L'organisme a également comme objectif de mettre sur pied des activités éducatives, écotouristiques et de sensibilisation s'adressant à toute la population. De plus, Héritage Saint-Bernard mise sur un engagement environnemental dans la communauté.

L'intégralité du mémoire est disponible sur le site Internet d'Héritage Saint-Bernard :  
[www.heritagestbernard.qc.ca/memoire-cmm-pmad.pdf](http://www.heritagestbernard.qc.ca/memoire-cmm-pmad.pdf)

-30-

Source : Dominic Gendron, Héritage Saint-Bernard, 450 698-3133 poste 226

Pièces jointes :

- résumé du mémoire
- mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le PMAD de la CMM